



N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 9 août 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 9 août à 9 h 00 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville situé au 1265, chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-08-515

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 9 août 2018.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
appuyé par le conseiller Pascal Pilon  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 août 2018 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. SERVICES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE  
3.1 Centre sportif Soulanges – Dispense - Dérogation
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-516

#### CENTRE SPORTIF SOULANGES – DISPENSE - DÉROGATION

CONSIDÉRANT le bris des équipements névralgiques au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT le début de saison le 3 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il serait catastrophique pour les usagers que cette situation ne soit pas résorbée le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT les contraintes et les délais administratifs reliés à l'octroi de contrat compte tenu des sommes en jeu;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général au sous-ministre au MAMOT;

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
appuyé par le conseiller Roger Bourbonnais  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal demande une dispense pour avoir la permission de contracter de gré à gré avec un fournisseur pour la location d'une unité mobile de réfrigération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 9 h 15 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
appuyé par le conseiller Pierre Régimbald  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 9 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

  
Eric Lachapelle

Le maire

  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal*